

DELIBERATION N° 96/10-01 - CONFIRMATION CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DES VOIES ET RESEAUX DU LOTISSEMENT "LE PRE CHAUDEAU"

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que par délibération du 29 Avril 1996, le Conseil Municipal avait décidé l'ouverture d'une enquête publique administrative relative au classement dans la voirie communale des voies et réseaux du lotissement "Le Pré Chaudeau".

L'enquête qui s'est déroulée du 9 au 23 Septembre 1996 n'a fait l'objet d'aucune observation. Aussi, à la clôture de l'enquête, Monsieur GIRARD, Maire de FLEVILLE-dt-NANCY, commissaire-enquêteur, a émis un avis favorable à l'intégration des voies de ce lotissement dans le domaine communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de confirmer le classement dans la voirie communale des voies et réseaux du lotissement "Le Pré Chaudeau",
- de désigner l'étude de Maître CONREUR pour la rédaction de l'acte,
- de charger Monsieur le Maire de signer l'acte de rétrocession à intervenir, de régler les frais y afférents et d'accomplir l'ensemble des formalités administratives nécessaires, notamment avec le service du Cadastre et des Hypothèques,
- les crédits nécessaires sont prévus au budget en cours.